

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 septembre 2024

n° 156-24 C

Objet : RS - Convention d'entente intercommunale pour l'amélioration du stockage du carbone entre Grand Annecy, Grand Chambéry et Grand Lac

- date de convocation le 13 septembre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Jean-d'Arvey, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 50

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Vincent Miguet

Cécile Trahand

Christophe Pierretton

Martine Lambert

Cyrille Causse

James Hallay

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Sylvie Koska - Micheline Myard-Dalmaïs - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Alexandra Turnar - Philippe Vuillemet

Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Jolaine Audoux

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Philippe Ferrari

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Eric Delhommeau - Jean-Pierre Fressoz

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 26

de Anne-Marie Barouti à Sandra Ferrari - de Arthur Boix-Neveu à Cécile Trahand - de Daniel Bouchet à Thierry Repentin - de Vincent Boulnois à Alexandra Turnar - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Jean-Pierre Casazza à Farid Rezzak - de Corinne Charles à Franck Morat - de Jean-Pierre Coendoz à Thierry Tournier - de Isabelle Dunod à Christophe Pierretton - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Christelle Favetta-Sieyes à Jocelyne Gougou - de Hervé Ferroud-Plattet à Daniel Rochaix - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Chantal Giorda à Alexandre Gennaro - de Danièle Goddard à Martin Noblecourt - de Sabrina Haerinck à Jimmy Bâabâa - de Laïla Karoui à Sylvie Koska - de Marine Mithieux à Corine Wolff - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Claire Plateaux à Alain Caraco - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Josette Rémy à Jean-Marc Léoutre - de Walter Sartori à Benoît Perrotton - de Alain Thieffenat à Martine Lambert - de Serge Tichkiewitch à Vincent Miguet

- conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Luc Meunier - Marie Perrier - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 19 septembre 2024

délibération n° 156-24 C

objet **RS - Convention d'entente intercommunale pour l'amélioration du stockage du carbone entre Grand Annecy, Grand Chambéry et Grand Lac**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'économie, de l'enseignement supérieur, de l'innovation, de la transition écologique et du développement durable, rappelle que l'évaluation à mi-parcours du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) a mis en évidence la non-atteinte des objectifs de séquestration du carbone par la biomasse et le bois construction (le réservoir biomasse compenserait 15 % des gaz à effet de serre émis par le territoire, l'objectif étant de 25 % en 2025).

Cette situation n'est pas particulière au territoire puisque le secrétariat général de la planification écologique estime qu'en 2023, le puits forestier français (forêt et produits bois) a été divisé par deux depuis 2010, majoritairement en raison de la réduction de la croissance des espèces (en lien avec le stress thermique et hydrique causé par le réchauffement climatique) et de leur mortalité accrue (par la sécheresse et la vulnérabilité aux pathogènes, notamment le scolyte des résineux, la chalarose du frêne, le chancre du châtaignier).

Depuis 10 ans, Grand Chambéry est engagée dans la démarche labellisée TEPOS (Territoire à énergie positive) avec le PNR du massif des Bauges, Grand Annecy, puis Grand Lac à partir de 2019. Malgré l'arrêt des financements en 2023 de l'ADEME et la Région, les 3 agglomérations poursuivent des activités communes pour favoriser la mise en œuvre de leurs PCAET réciproques.

Or, les actions en faveur du stockage du carbone sont pertinentes à l'échelle des 3 EPCI, comme mettre en relation des porteurs de projets locaux de séquestration de carbone (restauration de milieux naturels, de zones humides, constructions bois, végétalisation...) et des entreprises locales souhaitant, de manière volontaire au titre de la responsabilité sociétale des entreprises, s'impliquer localement. Il s'agit ainsi de capter localement des financements supplémentaires au bénéfice des porteurs de projets locaux de séquestration du carbone.

Dans le contexte où il coexiste un label national « bas carbone » et des opérateurs de compensation carbone, l'enjeu est de déterminer le rôle des collectivités dans cet écosystème, pour pouvoir mobiliser et faire coopérer les acteurs locaux, et faire émerger de nouveaux projets de séquestration du carbone.

Pour cela, il est prévu de mettre en place une expérimentation de 2 ans qui permettra :

- de réaliser une bibliographie sur le rôle des collectivités territoriales dans le développement de projets de séquestration du carbone,
- de recenser et cartographier les différents acteurs (porteurs de projets, financeurs, etc.),
- d'acter les types de projets finançables, définir le cadre des projets et des financements,
- de mettre en lien de premiers porteurs de projets avec des financeurs, en privilégiant les projets en maîtrise d'ouvrage publique,
- de confirmer et préciser le besoin local des porteurs de projets : communes, acteurs agricoles et forestiers, mais également les agglomérations pour leurs projets en maîtrise d'ouvrage propre (ex : construction / rénovation en matériaux biosourcés, végétalisation...),
- de confirmer et préciser les attentes et possibilités des entreprises et de leurs accompagnateurs,
- de définir le rôle des EPCI dans l'écosystème existant d'opérateurs carbone, intermédiaires, etc.

Au bout de 18 mois, cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation en vue d'arbitrer sur un éventuel déploiement et ses modalités (coopérative carbone, etc.).

Afin de pouvoir proposer un tiers de confiance auprès des différents acteurs et pérenniser les contacts de terrain, il est prévu de réaliser cette étude en interne, par la création d'un poste, dont le coût sera partagé entre les trois agglomérations et porté par Grand Lac.

Les modalités financières sont les suivantes :

- clé de répartition des charges financières :
 - o Grand Chambéry : 1/3,
 - o Grand Lac : 1/3,

- Grand Annecy : 1/3,
- les charges financières, d'un montant total de 150 000 € pour 2 ans et partagées par les 3 agglomérations, comprennent :
 - les frais de recrutement (à titre indicatif : 1 900 €),
 - les frais de personnel liés à un équivalent temps plein en catégorie A (à titre indicatif : 60 000 €/an, 120 000 € sur deux ans),
 - les frais d'animation (à titre indicatif : 17 200 €),
 - les frais de communication (à titre indicatif : 5 000 €),
 - les frais de déplacements (à titre indicatif : 2 500 €/an soit 5 000 € en tout),
 - la mise à disposition d'un ordinateur et d'un téléphone portable (à titre indicatif : 900 €).

Le projet, inédit dans son format à 3 EPCI, intéresse fortement l'ADEME qui invite à candidater à l'appel à projets « Innovations territoriales », pour solliciter un financement pouvant aller jusqu'à 70 % des dépenses d'animation (frais de recrutement, personnel, animation, déplacements et équipement) et 50 % des dépenses de communication. Ce soutien financier s'effectuerait via un premier versement à la moitié du projet puis le reste au moment du solde.

Le reste à charge total serait d'environ 48 000 €, soit 16 000 € par partenaire.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 199-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 portant approbation du Plan climat-air-énergie territorial de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 037-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 portant adoption de la révision à mi-parcours du Plan climat-air-énergie territorial de Grand Chambéry,

Vu l'appel à projets « Innovations territoriales » de l'agence de la transition écologique (ADEME) de 2024,

Vu l'avis de la commission économie, transition écologique et développement durable du 13 septembre 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention d'entente intercommunale entre Grand Chambéry, Grand Lac et Grand Annecy, déterminant les modalités de coopération, les instances et les modalités financières relatives au développement de la séquestration du carbone,

Article 2 : candidate à l'appel à projets « Innovations territoriales » de l'ADEME pour demande de financement,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer la convention, le dossier de candidature et tout document à intervenir,

Article 4 : désigne le vice-président de Grand Chambéry chargé de l'économie, de l'enseignement supérieur, de l'innovation, de la transition écologique et du développement durable comme représentant de Grand Chambéry à la conférence de l'entente intercommunale.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

156-24 C

Objet de l'acte :	RS - Convention d'entente intercommunale pour l'amélioration du stockage du carbone entre Grand Annecy, Grand Chambéry et Grand Lac
Classification Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 8 - Environnement
Date de l'acte :	19 septembre 2024
Annexe(s) :	ANNEXE

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240919-lmc1H32135H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H32135H1

Date de transmission en Préfecture :	27 septembre 2024
Date de réception en Préfecture :	27 septembre 2024
Date de publication sur le site internet:	vendredi 27 septembre 2024